



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tarifs de transport maritime vers Ouessant

Question écrite n° 14776

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les tarifs de la compagnie de transport maritime Penn ar Bed. En novembre 2022, la compagnie a publié ses nouvelles grilles de transport maritime, mettant en exergue deux catégories de voyageurs : les résidents et les extérieurs. Ainsi, ont donc été supprimées les deux catégories tarifaires des résidents secondaires et des familles de résidents. De ce fait, des personnes amenées à se rendre régulièrement sur l'île du fait de leurs attaches fortes avec Ouessant sont traitées au même titre que des touristes journaliers s'y rendant très occasionnellement. Il en naît donc un sentiment de profonde injustice chez les résidents secondaires de l'île et chez les familles de résidents. Que pense le Gouvernement de la suppression de ces catégories ? Dans quelle mesure les dispositions légales et réglementaires actuelles, notamment la loi « 3DS », peuvent-elles permettre le retour de ces catégories tarifaires ? Elle lui demande son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14776

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 623

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)